

# Conditions générales de travail – Belgique

Dernière version : 19 Avril 2023

**Veillez lire attentivement ces termes et conditions. En acceptant l'exécution des Services (voir les définitions ci-dessous) ou en effectuant des paiements à United pour les Services, le Client accepte d'être lié par les Conditions générales du bon de travail, même si le Bon de travail n'a pas été ou n'est pas exécuté.**

## 1. DÉFINITIONS

« Client » désigne la personne ou l'entité identifiée comme telle dans l'ordre de travail, y compris tout représentant, agent, dirigeant ou employé du Client. « Équipement » désigne un ou plusieurs des éléments identifiés comme tels sur l'ordre de travail. « Service » ou « Services » : les services/réparations/maintenance tels qu'indiqués sur le Contrat de Service, l'Estimation de Bon de Travail, l'Ordre de Travail ou la Facture, que le Client a demandé à United d'exécuter ou pour lesquels le Client a donné son approbation. « Lieu d'affaires » désigne l'adresse de United telle qu'indiquée sur l'ordre de travail. « United » désigne United Rentals België B.V. (Anvers), « Bon de travail » : l'accord entre le Client et United pour la fourniture de Services par United, que cet accord soit conclu en personne sur le Site, en ligne ou de toute autre manière, dans lequel les présentes Conditions générales de bon de travail sont incluses et dans lequel les Services à fournir par le Client sont identifiés. Dans la mission de travail, ces conditions générales d'affectation de travail sont incluses par référence.

## 2. TAXATION

Tous les prix indiqués par United s'entendent hors TVA et autres prélèvements imposés par le gouvernement, sauf indication contraire explicite.

## 3. POUVOIR DE SIGNER

Chaque personne qui signe cet ordre de travail déclare et garantit qu'elle a l'autorité, la capacité et le pouvoir de signer cet ordre de travail en son propre nom ou au nom du client.

## 4. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Sauf en cas de défaillance intentionnelle ou grave, de négligence grave ou de violation d'obligations contractuelles essentielles par United, United ne sera pas responsable envers le Client ou toute autre partie de toute perte, dommage ou blessure (y compris, mais sans s'y

limiter, les frais juridiques, la perte de profits, l'interruption d'activité ou d'autres dommages spéciaux ou consécutifs, les dommages liés à des blessures corporelles ou des dommages mortels) causés. par, découlant de ou lié de quelque manière que ce soit aux Services ou à l'Équipement, à leur fonctionnement ou à leur utilisation. En outre, et sans limiter ce qui précède, United ne sera pas responsable de toute perte, dommage ou blessure dû en tout ou en partie au défaut du Client de mettre l'Équipement à disposition pour les Services ou au défaut du Client de fournir les services ou réparations supplémentaires recommandés par United. Si United détermine que (i) elle n'est pas en mesure d'exécuter les Services parce que le Client n'a pas fourni un environnement de travail sûr ou (ii) que l'Équipement ne peut plus être réparé, United se réserve le droit de refuser de fournir les Services et/ou de rendre l'Équipement disponible sans aucune responsabilité envers le Client et le Client sera responsable de tous les coûts supplémentaires encourus par United.

## **5. COMPENSATION**

En aucun cas, United Rentals, ainsi que tout administrateur, agent, employé ou employée, et sociétés affiliées, sociétés mères et filiales, ne peuvent être tenus responsables de tout dommage ou coût (y compris, mais sans s'y limiter, les frais juridiques, la perte de profits, l'interruption des activités ou d'autres dommages spéciaux ou consécutifs, les dommages liés aux dommages matériels, corporels ou les dommages liés à un décès injustifié) découlant de ou en relation avec (a) le l'installation, l'exploitation, l'utilisation, la possession ou la location de l'équipement, si le dommage est dû à une faute intentionnelle ou à une négligence grave de l'équipement du Client ou d'une personne dont le Client est responsable, ou (b) à des erreurs, des erreurs ou des inexactitudes dans les documents ou autres informations fournis par le Client, ou obtenus auprès d'autrui, sur quoi United Rentals s'appuie pour fournir l'équipement ou les services, (c) le défaut du Client d'autoriser les services ou réparations supplémentaires recommandés par United, ou (d) l'utilisation de l'équipement par le Client si United a informé le Client que (i) l'équipement ne doit pas être utilisé, (ii) n'est pas sûr ou (iii) ne peut pas être réparé. Toutefois, le Client ne sera pas tenu d'indemniser United Rentals pour la partie de la perte, du dommage ou de la responsabilité causé uniquement par une faute intentionnelle ou une négligence de la part de United Rentals. Cette clause d'indemnisation s'applique également à toutes les réclamations intentées contre United sur la base d'un risque ou d'une responsabilité du produit ou d'une violation de la garantie.

## **6. RÉCEPTION ET INSPECTION DES ÉQUIPEMENTS**

Une fois le Service de l'Équipement terminé, le Client inspectera l'Équipement avant d'en prendre possession. L'acceptation de l'Équipement par le Client est considérée comme une présomption irréfutable que le Client croit et que l'Équipement est en bon état de fonctionnement et d'entretien et qu'il est adapté aux besoins du Client.

## **7. MILIEUTOESLAGEN**

En raison de la nature dangereuse de certains déchets et autres produits et pour promouvoir l'environnement, United facture un supplément environnemental pour certains produits ou services. Il ne s'agit pas d'une surtaxe imposée par le gouvernement. La surtaxe environnementale s'élève à 2,0 % des frais facturés pour les services et autres produits, y compris les coûts de main-d'œuvre et les kilomètres parcourus. Le montant total de cette Allocation Environnementale sera communiqué au Client avant l'estimation du Bon de Travail et ne dépassera pas €[●]. Le supplément environnemental sera inclus dans toute facture United Rentals fournie au client. Le Client reconnaît que les services et/ou produits mentionnés ci-dessus sont soumis au Supplément Environnemental et le Client s'engage à payer ce Supplément.

## **8. PAS DE GARDE**

L'équipement fourni à United à des fins de réparation et d'entretien est aux risques et périls du Client. United n'assume aucune responsabilité pour le stockage de l'Équipement du Client. United peut, mais n'est pas obligée de le faire, placer l'Équipement dans un espace clos. L'accès du Client aux installations de United peut être restreint de toute manière raisonnablement jugée nécessaire par United pour assurer la sécurité de l'Équipement. Ces mesures peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, l'exigence d'une vérification de l'identité du Client, la limitation des heures de travail et l'obligation pour le Client de se connecter et de se désinscrire lorsqu'il entre et sort des locaux de United. Si le Client ne récupère pas l'Équipement dans les 7 jours suivant la fin du Service et/ou si le Client n'autorise pas United à exécuter ce Service dans les 7 jours suivant l'estimation par United du coût de ces Services, le Client paiera à United des frais de stockage.

## **9. LIMITATION DES GARANTIES**

United transférera au client toutes les garanties du fabricant sur les pièces incorporées dans l'équipement (dans la mesure où ces garanties sont transférables) dans le cadre du Service. Pendant une période de 30 jours après la résiliation des services par United, à condition que le Client en informe United par écrit et indique en détail en quoi ces services étaient inadéquats, United peut, le cas échéant, sous sa responsabilité en vertu du présent Contrat, réparer ou remplacer ces services inadéquats, ou rembourser les montants déjà payés par le Client à l'égard de ces services. Une telle réparation, un tel remplacement ou un tel remboursement sera le seul recours du client en vertu du bon de travail.

## **10. GARANTIE**

En plus d'assurer le paiement des Frais de service ci-dessous, le Client accepte que la garantie soit considérée par le Client comme une garantie de la pleine exécution de toutes les conditions du présent SLA à exécuter par le Client. En cas de violation par le Client des présentes conditions générales, la garantie sera créditée de tous les dommages, coûts ou dépenses encourus par United Rentals à la suite de la violation.

## **11. ENTRETIEN PÉRIODIQUE**

Si un entretien périodique doit être effectué, le Client s'engage à mettre l'Équipement à disposition pour maintenance par un représentant de United. Si l'Équipement doit être entretenu dans les locaux du Client, le Client fournira un espace approprié et sûr dans lequel United pourra entretenir l'Équipement. L'entretien sera effectué pendant les heures normales de travail, entre 7h00 et 16h00, du lundi au vendredi, hors jours fériés. Le Client facturera le « temps d'attente », tel qu'indiqué sur le Bon de travail, si l'Équipement n'est pas mis à disposition par le Client pendant les heures normales de travail de United. L'entretien programmé comprend une inspection complète et des services d'entretien général, mais n'inclut pas les réparations. L'affectation de travail spécifie les services fournis. Une évaluation de l'Équipement peut être soumise au Client à la fin de la maintenance programmée. L'évaluation peut préciser les services supplémentaires requis pour l'équipement. United peut fournir une estimation écrite de toute réparation ou service non couvert par le présent bon de travail.

## **12. ESTIMATION SUJETTE À CHANGEMENT**

Le Client paiera des frais à United conformément à l'Ordre de travail pour l'établissement d'un devis des coûts des Services. Ces frais seront appliqués au coût des Services si le Client y consent sur la base du devis. Si, au cours de l'exécution des Services, United détermine que des services ou réparations supplémentaires doivent être effectués, United en informera le Client et fournira une estimation du coût de ces services ou réparations supplémentaires. Si, sur la base de ce devis, le Client décide d'acheter les services ou réparations supplémentaires, ces frais seront à la charge du Client. United peut contacter le client avec une demande d'approbation de services ou de réparations supplémentaires si le coût réel dépasse le devis précédemment donné.

## **13. PAIEMENT**

Tous les montants dus en vertu du bon de travail doivent être payés en totalité avant que l'équipement ne soit retourné au client, ou 30 jours après l'envoi de la facture de United au client, selon la première éventualité. Le Client reconnaît que le paiement en temps opportun des factures impayées est essentiel pour les opérations commerciales de United Rentals et

qu'il est extrêmement difficile de déterminer les dommages réels causés par les retards de paiement. Le Client et United Rentals conviennent donc que les montants en souffrance seront majorés d'une indemnité de retard égale au taux d'intérêt légal (égal au taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique) sur les impayés après 30 jours.

#### **14. ZEKERHEIDSRECHTEN**

Le Client accorde à United un droit de rétention et de gage sur l'Équipement à titre de garantie pour le paiement de tous les montants dus dans le cadre du Bon de Travail. Le gage est ou sera établi par la possession de l'Équipement ou, à la discrétion de United, par l'inscription du gage dans le Registre belge des engagements. Par la présente, le Client désigne irrévocablement United en tant que Représentant Autorisé Effectif du Client pour effectuer et soumettre une telle inscription au nom du Client. Si le Client ne paie pas tous les montants dus en vertu du présent Bon de travail, United disposera de tous les droits et recours accordés à un créancier privilégié par la Loi sur le gage ou des dispositions similaires de toute loi nationale applicable. Le Client accorde également à United tous les droits et indemnités qu'un débiteur peut accorder à un créancier privilégié en vertu de la Loi sur le gage ou de toute autre loi au moyen d'un accord exprès ou d'une renonciation. Le Client accepte de rembourser à United tous les frais encourus par United pour exercer ses droits en tant que créancier privilégié, y compris les frais de justice.

#### **15. COUVERTURE DE L'ASSURANCE DU CLIENT**

Le Client s'engage à souscrire, à ses frais, une assurance responsabilité adéquate, dommages corporels, responsabilité civile, dommages matériels et accidents pour tous dommages ou responsabilités découlant du Service, de la manutention, du transport, de l'entretien, de l'exploitation, de la possession ou de l'utilisation du Matériel. Sur demande, le Client doit fournir à United une preuve de cette assurance au moyen d'une Preuve d'assurance indiquant clairement la couverture de l'Équipement, dont les montants et la forme seront suffisants pour United. Cette assurance prévaudra sur toutes les autres couvertures et comprendra la confirmation que l'assureur du Client renonce à tous les droits de subrogation contre United ou son assureur.

#### **16. PRESTATAIRE DE SERVICES INDÉPENDANT**

Il est convenu que chacune des parties au présent Contrat est un fournisseur de services indépendant et qu'aucune des parties n'est un agent, un distributeur ou un représentant de l'autre partie, et qu'elle ne sera pas considérée comme telle. Aucune des parties n'agit ou ne se produit, directement ou tacitement, en tant qu'agent de l'autre partie, de quelque manière que ce soit, contracte ou crée une obligation au nom ou au nom de l'autre partie.

## 17. PAS DE TRANSFERT

Aucune des parties ne doit transférer ou sous-traiter ses droits et obligations en vertu du présent Contrat sans le consentement écrit préalable de la partie non transférante.

## 18. AUTRES DISPOSITIONS

- A. Exécution du contrat.** Si United n'insiste pas sur le strict respect par le Client de toute disposition de l'Ordre de travail ou des présentes Conditions générales de l'Ordre de travail, cela ne doit pas être interprété comme une renonciation au droit de United d'exiger un respect strict. Le Client a lu attentivement la Mission de travail et les présentes Conditions générales de l'ordre de travail et renonce à toute disposition légale qui pourrait être interprétée au détriment de United en tant qu'auteur de la Mission de travail ou des Conditions générales de l'Ordre de travail.
- B. Droits de recouvrement.** Le Client accepte de payer tous les frais de recouvrement raisonnables, les frais de justice, les frais juridiques et autres coûts encourus par United pour recouvrer tous les coûts dus en vertu de l'Ordre de travail ou les coûts liés à l'application des Conditions. Le Client paiera les montants dus en vertu de l'Ordre de travail sans aucune compensation, déduction ou réclamation.
- C. Loi applicable.** Cette mission de travail est régie par le droit belge. Les tribunaux belges sont seuls compétents pour toutes les questions relatives à la mission de travail et aux présentes conditions générales de l'ordre de travail.

## 19. PROTECTION DES DONNÉES

- A. Traitement des données personnelles.** Dans le cadre de cette Mission de Travail, United reçoit des données personnelles du Client (telles que le nom, le numéro de téléphone, l'adresse e-mail et toutes les autres informations nécessaires à la réalisation d'une Mission de Travail). Ces données personnelles sont obtenues par United directement auprès du Client. Ces données personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire, et pendant un maximum de 10 ans après l'expiration de cette mission de travail.
- B. Finalités du traitement.** United reçoit et traite ces données aux fins suivantes :
- Pouvoir contacter le Client dans le cadre de l'exécution du présent Bon de Travail ;

- Autres fins compatibles avec l'objectif susmentionné.

**C. Engagements du client.** Le Client s'engage à :

- Informer à l'avance ses personnes de contact de la communication de ces données personnelles à United et de leurs finalités, ainsi que du fait que cela se fait dans le cadre de la Mission de travail ;
- Obtenir, le cas échéant, les consentements requis pour ces opérations de traitement de données à caractère personnel.

**D. Contrôleur.** United agit en tant que responsable du traitement des données aux fins décrites au paragraphe B du présent article.

**E. Transferts.** Les données personnelles peuvent être partagées avec des fournisseurs et avec d'autres tiers dans la mesure où cela est nécessaire pour atteindre les objectifs ci-dessus. Si vos données personnelles sont transférées en dehors de l'Espace économique européen, United fournira, si nécessaire, des garanties appropriées pour protéger vos données personnelles, telles que la conclusion de clauses types de protection des données et la prise de mesures supplémentaires.

**F. Exercice des droits.** Les personnes concernées dont les données personnelles sont traitées par United ont le droit d'accéder, de corriger ou de supprimer leurs données personnelles, de limiter le traitement, de s'opposer au traitement et le droit à la portabilité des données, dans la mesure où elles disposent de ces droits en vertu de la loi applicable, ainsi que le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité compétente en matière de protection des données. Pour toute question concernant le traitement des données, veuillez contacter le responsable de la protection de la vie privée via [privacy@ur.com](mailto:privacy@ur.com).

## **20. INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD**

L'ordre de travail et les présentes conditions de bon de travail constituent l'intégralité de l'accord entre le client et United en ce qui concerne les services de l'équipement. Il n'y a pas de déclarations orales ou autres ou d'accords qui ne figurent pas dans les présentes. Aucun des droits de United ou du Client ne peut être modifié et aucune prolongation des conditions de la Mission de travail ne peut être autorisée, sauf par écrit sur signature de United et du Client. Toute utilisation du numéro de bon de commande du Client sur le Bon de travail est destinée uniquement à la commodité du Client. Ce bon de travail remplace tous les bons de

commande ou autres dispositions ou formes du client, qu'ils soient envoyés ou reçus avant ou après le bon de travail.

## **21. FORCE MAJEURE**

United ne sera pas responsable des retards résultant de circonstances ou de causes indépendantes de sa volonté raisonnable et non imputables à la faute de United, y compris, mais sans s'y limiter, un incendie, une inondation, un ouragan, un tremblement de terre ou une autre catastrophe naturelle ou accident, un cas de force majeure, une grève ou un conflit de travail, une guerre, des émeutes, des actes de terrorisme, émeutes ou autres violences, épidémies ou pandémies, incapacité d'obtenir des pièces ou du matériel, ou toute loi, ordre ou obligation d'un organisme ou d'une autorité gouvernementale.

## **22. DIVISIBILITÉ**

Si une ou plusieurs clauses ou paragraphes des présentes Conditions relatives aux bons de travail sont déclarés illégaux ou nuls en tout ou en partie, ils seront réputés être des clauses ou paragraphes distincts et séparables des présentes Conditions d'emploi et les autres dispositions des présentes Conditions relatives aux bons de travail resteront pleinement en vigueur et de plein effet et lieront les parties comme si les clauses ou paragraphes nuls pertinents n'avaient jamais été inclus.

## **23. FOURNITURES D'ACHAT SUPPLÉMENTAIRES**

Le client reconnaît que le montant total des services indiqués sur l'ordre de travail est assujéti à un « supplément de fournitures en magasin » de quatre pour cent (4 %). Le « Supplément Fournitures de boutique » représente les coûts et avantages pour United Rentals pour l'utilisation de diverses fournitures de magasin en relation avec le travail et d'autres services fournis par United au Client conformément au présent Bon de travail. Le montant total de ce supplément sera communiqué au Client à l'avance. Ce supplément ne dépassera pas € [●] par mission de travail.